

Image not found or type unknown



Heures supplémentaires

Par **Soleil 74**, le **14/01/2023** à **08:00**

Bonjour

Je travaille dans la restauration collective scolaire.

En temps de vacances scolaires nous sommes amené à faire moins d heures hebdomadaire. Mais quand nous faisons des heures supplémentaires celles ci sont déduites sur le temps de travail non réalisé.

Cela est il légal ?

Merci

Par **P.M.**, le **14/01/2023** à **09:04**

Bonjour,

Il faudrait déjà préciser si vous êtes sous statut de droit public ou sous contrat de droit privé et éventuellement ce qu'il prévoit à ce propos...